

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/511/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Pour des raisons de sécurité, le stationnement est interdit sur toutes les places de parking le long du bâtiment principal de l'Hôtel Dieu, place de la Tolérance.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1^{er} :** Du vendredi 26 septembre 2025 jusqu'au mercredi 31 décembre 2025.
- Interdiction de stationner sur toutes les places de parking le long du bâtiment principal de l'Hôtel Dieu, Place de la Tolérance, pour des raisons de sécurité.
- Article 2:**
- Une signalisation sera mise en place par les Services Techniques.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-six septembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

